

[Français]

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

ON DEMANDE À LA CHAMBRE DE CONDAMNER LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR SON INGÉRENCE DANS LES AFFAIRES DE L'ACFO—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement concernant une question des plus importantes.

Étant donné la décision du Secrétariat d'État de ne plus reconnaître l'Association canadienne française de l'Ontario comme étant le principal organisme de pression de développement culturel et économique des francophones de l'Ontario, je propose, appuyé par l'honorable député de Burnaby (M. Robinson):

Que cette Chambre condamne le secrétaire d'État pour l'ingérence et le chantage économique exercés auprès de l'ACFO.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES PARTIS POLITIQUES

ON DEMANDE L'EXPULSION DU DÉPUTÉ DE WINNIPEG-ASSINIBOINE DU CAUCUS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Burghardt (London-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une situation urgente. La controverse entourant les propos que tenait récemment le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) continue à entacher la dignité et l'honneur de la Chambre des communes toute entière. Étant donné, en outre, les rumeurs d'une échauffourée au cours d'une réunion que tenait le député dans sa circonscription, en fin de semaine dernière, à la suite de quoi le président de l'association de la circonscription offrait sa démission, je propose, appuyé par le député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand):

Que la Chambre invite le député à présenter des excuses pour avoir tenu des propos racistes tendant à appuyer la politique d'apartheid en Afrique du Sud et à défaut de quoi, que le chef de l'opposition confirme le rejet, par son parti, de la politique d'apartheid et expulse le député du groupe parlementaire progressiste conservateur.

M. Mazankowski: Mêlez-vous de vos affaires!

M. Andre: Nous le ferons si vous condamnez la loi martiale en Pologne!

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE PREMIER MINISTRE

RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, d'après un article paru à la une de la *Gazette* de Montréal

Questions orales

d'aujourd'hui, le premier ministre (M. Trudeau) aurait dit espérer que l'on se souviendrait qu'il «a gagné les olympiades économiques pour la création d'emplois».

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: Dites que ce n'est pas vrai!

M. Taylor: Il y a actuellement environ 1,096,000 chômeurs au Canada, soit un taux de chômage de 7.5 p. 100, comparativement à un taux de 7.4 p. 100 en Italie, 7 p. 100 au Royaume-Uni, 6.3 p. 100 aux États-Unis et 3.1 p. 100 en France; par contre, lorsque M. Trudeau est devenu premier ministre, c'est-à-dire en 1969, le nombre d'emplois dans la Fonction publique était de 369,000 alors qu'il est de 510,000 à l'heure actuelle.

Des voix: Oh, oh!

M. Taylor: Aussi, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre dépose la couronne olympique sur la tête du premier ministre, en premier lieu parce que le chômage est plus élevé au Canada que dans tous les autres pays industrialisés et, ensuite, parce qu'il a créé environ 140,000 emplois dans la Fonction publique, c'est-à-dire davantage que la plupart, sinon que tous les autres premiers ministres du Canada ensemble et...

Des voix: Oh, oh!

M. Paproski: Continuez!

M. Taylor: C'est tout un exploit.

... que la Chambre remette une paire de lacets en celluloid au premier ministre pour cet exploit.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

L'EFFET DES DISPOSITIONS DE LA TAXE DE VENTE SUR L'IMPRESSION DES CATALOGUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre des Finances. Il sait sans doute que le monde des affaires considère probablement l'incertitude comme la menace la plus grave, surtout l'incertitude à propos des dispositions de la taxe de vente auxquelles le ministre a fait allusion dans son exposé budgétaire du 12 novembre. Par exemple, une société qui, normalement, publie son catalogue le 1^{er} juillet doit maintenant établir le prix définitif de 745 articles, taxe comprise. Le ministre dirait-il à la Chambre—dissipant du même coup l'incertitude de ce fabricant—si le catalogue que ce dernier est sur le point de faire imprimer devrait comprendre ou non la taxe de vente? Que devrait faire ce fabricant ou ce distributeur?